

# OUZBÉKISTAN

L'Ouzbékistan est l'un des États les plus répressifs de l'espace postsoviétique. Ce pays a accédé à l'indépendance en 1991 à la suite de la dislocation de l'URSS. Islam Karimov est alors parvenu à la tête de l'État et s'y maintient depuis dix-neuf ans grâce au régime autoritaire qu'il a mis en place. Tous les partis et les mouvements d'opposition sont interdits, le moindre courant dissident est réprimé et toute dénonciation des pratiques du régime de la part des défenseurs des droits de l'homme ou des journalistes est sévèrement punie.

Malgré la ratification de conventions internationales en matière de droits de l'homme et l'introduction dans la législation nationale d'un ensemble de règles visant à protéger les libertés individuelles, la situation des droits fondamentaux reste préoccupante et s'est considérablement dégradée depuis les événements d'Andijan<sup>25</sup>. Les ONG dénoncent l'usage intensif de la torture, qualifié de « systématique » dans le pays<sup>xvi</sup>. Le gouvernement refuse au rapporteur spécial des Nations unies sur la torture toute nouvelle visite en Ouzbékistan depuis sa venue en 2002.

<sup>25</sup> Le 13 mai 2005, les forces armées ont tiré sur des manifestants venus se rassembler pour réclamer, entre autres, l'amélioration de la situation économique. Le bilan officiel de 187 morts est contesté par les ONG qui avancent le chiffre de 500 à 1 000 victimes. Par la suite, une vaste opération de « filtration » a donné lieu à de nombreuses arrestations, interrogatoires, et mauvais traitements dans le but de faire taire les témoins. La torture fut systématique. Cinq ans après le massacre, les autorités continuent de refuser toute enquête indépendante.

## Victimes

Les victimes de la torture en Ouzbékistan sont principalement des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes indépendants, des membres et sympathisants d'ERK et Birlik (deux partis politiques laïques d'opposition interdits par le régime), ainsi que des membres de mouvements islamiques interdits, comme le parti Hizb-ut-Tahrir, parti politique panislamique prônant la restauration du califat, ou le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO), une organisation militaire clandestine. Les musulmans qui pratiquent leur religion en dehors d'organisations contrôlées par l'État, mais qui n'ont aucun lien avec ces mouvements islamiques sont tout de même arrêtés, pour des motifs aussi vagues que « subversion », « transgression de l'ordre constitutionnel » ou « activités antigouvernementales », et subissent des tortures en détention.

Yusuf Juma, poète et dissident politique ouzbek soutenu par l'ACAT-France depuis début 2008<sup>xvi</sup>, est soumis à des tortures de la part du personnel pénitentiaire depuis son arrestation le 17 décembre 2007. Selon les informations communiquées par sa fille, qui lui a rendu visite une fois par mois entre juin 2009 et avril 2010, son état de santé est particulièrement inquiétant. Outre des conditions de détention déplorables, il fait l'objet de violences physiques (suspension par les mains, coups de matraque, passages à tabac, maintien dans des cellules où la température est très élevée, exposition nu pendant plusieurs heures dans le froid glacial) et souffre également d'humiliations et d'insultes, de privation de nourriture, d'eau, de vêtements, et du placement à l'isolement\* cellulaire. Les gardiens lui ont dit qu'ils avaient reçu un « ordre du président » de le torturer jusqu'à la mort.

Kayum Ortikov, détenu au camp pénitentiaire de Karchi, a enduré au cours de l'année 2009 de nombreux sévices : passages à tabac, suspension par les mains, viol, enfoncements d'aiguilles sous les ongles, brûlures des parties génitales. Arrêté en février 2009 alors qu'il travaillait en tant que gardien pour l'ambassade du Royaume-Uni, il a été torturé dans le but d'avouer une prétendue mission d'espionnage pour le compte de l'ambassade<sup>xviii</sup>. Ne supportant plus les tortures qui lui sont infligées depuis son arrestation, il a essayé de s'ouvrir les veines avec les dents.

Plusieurs détenus sont décédés en détention en 2008 et en 2009. Parmi eux figurent Nozimjon Mamadaliev, Ismat Hudoberdiev, Chokirjon Artikov, Abdurahmon Kuchkarov, Hochimjon Kadirov, Ozodbek Juraev et Chuhtrat Hasanov<sup>xix</sup>. Leurs

familles pensent qu'ils sont morts à la suite de sévices car ils ne souffraient pas de maladies graves et leurs corps portaient des traces de torture.

### *Tortionnaires et objectifs*

Les enquêteurs, les policiers, les forces de sécurité relevant directement du ministère de l'Intérieur (Ichki Ishlar Vazirligi), le personnel pénitentiaire et les agents du MHH (Milliy Hafsizlik Hizmati, ex-KGB), service de sécurité nationale, sont les principaux acteurs d'un système tortionnaire utilisé pour obtenir des aveux ou pour recueillir de faux témoignages et des renseignements sur des tiers censés appartenir à des partis ou des mouvements interdits. Les sévices visent également à réprimer et à punir les activités politiques, religieuses ou de défense des droits de l'homme des détenus. Les tortionnaires restent la plupart du temps impunis. Les juges et les parquets ignorent les allégations de tortures soulevées par les victimes et refusent d'ordonner la moindre enquête ou expertise indépendante. Selon les statistiques officielles, 1 744 plaintes ont été déposées entre 2003 et 2008 auprès des autorités locales (le chiffre réel est probablement beaucoup plus élevé). Seules 38, soit 2 %, ont donné lieu à l'ouverture de poursuites<sup>xx</sup>.

### *Méthodes et lieux*

Les cas de Yusuf Juma et Kayum Ortikov déjà cités illustrent certaines des principales méthodes de torture utilisées en Ouzbékistan. Les tortionnaires ont également recours à l'asphyxie avec des sacs en plastique ou des masques à gaz, aux chocs électriques sur l'ensemble du corps, aux suspensions des heures durant par les poignets ou par les pieds, à l'arrachage des ongles, aux brûlures de cigarettes ou d'eau bouillante. Une nouvelle méthode se répand dans les prisons : le lavement (clystère) forcé à l'eau et au piment<sup>26</sup>. Les victimes peuvent être placées à l'isolement<sup>27</sup> pour des périodes prolongées qui peuvent aller jusqu'à treize mois, selon les témoignages reçus par l'ACAT-France<sup>27</sup>, alors que la loi limite l'isolement à une durée de six mois<sup>28</sup>. Les victimes subissent également des menaces de représailles à l'encontre

<sup>26</sup> Témoignage de Dilorom Iskhakova, défenseure des droits de l'homme ouzbèke, recueilli le 26 octobre 2009 par l'ACAT-France.

<sup>27</sup> Par exemple, le prisonnier politique Sanjar Umarov, soutenu par l'ACAT-France et libéré en novembre 2009, a passé treize mois en isolement cellulaire.

<sup>28</sup> L'article 109 du code pénitentiaire limite le placement en cellule disciplinaire à deux semaines et à six mois pour « les contrevenants récalcitrants ».

de leurs proches ou des entraves à l'exercice de leur liberté religieuse. L'internement en hôpital psychiatrique est aussi utilisé, bien que moins répandu que les autres méthodes. L'internement forcé du journaliste indépendant Jamshid Karimov à l'hôpital psychiatrique de Samarkand depuis septembre 2006 en est un exemple emblématique.

La torture est régulièrement pratiquée dans les colonies pénitentiaires, dans les postes de police, dans les bureaux du département des affaires intérieures où les personnes arrêtées sont placées dans des cellules de détention provisoire (KPZ) ou dans les lieux de détention provisoire sous contrôle du ministère de l'Intérieur (IVS), et dans les centres de détention provisoire (SIZO). Les colonies pénitentiaires dans lesquelles la torture est constamment dénoncée sont celles de Jaslyk, Navoi, Karshi, Angren, Kattakurgan, Chirchik et la colonie de Karakul Bazar. Les quartiers généraux du Service de sécurité nationale à Tachkent et à Bukhara, ainsi que le centre secret de détention relevant du MHH à Chirchik, sont également mentionnés par les victimes.

### *Conditions de détention*

Les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires ouzbeks sont extrêmement dures, tant au point de vue physique, médical, sanitaire que psychologique. La majeure partie des prisons sont surpeuplées et l'espace vital y manque. Les statistiques sur la population carcérale en Ouzbékistan ne sont pas disponibles, mais, selon les estimations des ONG locales, la population carcérale dépasse 100 000 personnes. L'Ouzbékistan possède 58 établissements pénitentiaires répartis en deux grandes catégories : 12 centres de détention provisoire (SIZO)<sup>29</sup> et 38 colonies pénitentiaires, dont 21 colonies de travail correctionnel (ITK) et 17 centres destinés à exécuter des courtes peines (koloniya-poselenie). Ces établissements ont été construits à l'époque soviétique et n'ont jamais été rénovés. Les installations sanitaires sont en nombre insuffisant et en piteux état. L'alimentation est rationnée et de mauvaise qualité, la nourriture apportée par les familles est souvent confisquée par l'administration de la prison. Beaucoup de détenus n'ont pas de quoi s'habiller et gardent les mêmes vêtements pendant des mois. Dans les cellules, la température est très élevée en été ; en hiver, faute de chauffage, il y

<sup>29</sup> Les petites structures de détention provisoire ne sont pas prises en compte dans ce chiffre, notamment les SIZO d'une capacité de 20 personnes dont disposent certains districts, ainsi que les unités de détention provisoire (IVS) locales rattachées directement au ministère de l'Intérieur.

fait au contraire extrêmement froid. À cela s'ajoutent une mauvaise ventilation et une aération déficiente, de l'humidité et de graves carences en matière de santé (manque d'accès aux soins médicaux et mauvaises conditions sanitaires) favorisant la contraction de maladies infectieuses, notamment la tuberculose. Le travail forcé est pratiqué dans les colonies pénitentiaires. Les détenus qui sont dans un état de santé fragile en sont normalement exemptés, sauf les prisonniers politiques qui doivent travailler même lorsqu'ils sont gravement atteints. Ces conditions favorisent les risques de décès parmi la population carcérale. Des prisonniers ont été dissimulés en 2009, lors de visites du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dans 12 établissements pénitentiaires du pays<sup>30</sup>. D'autres détenus ayant purgé leur peine sont accusés par les autorités pénitentiaires de violation des règlements intérieurs, le plus souvent pour « refus d'obtempérer aux exigences légitimes de l'administration d'un établissement pénitentiaire » et poursuivent leur emprisonnement malgré l'absence d'une nouvelle décision judiciaire.

---

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Murray C., *Murder in Samarkand. A British Ambassador's Controversial Defiance of Tyranny in the War on Terror*, Mainstream Publishing, Edimbourg, 2006.

OUZBEKISTAN

<sup>30</sup> L'ACAT-France suit plusieurs cas de détenus qui en ont témoigné, dont Yusuf Juma.